

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@barfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-50-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR,

VU, le Code de la Route,

VU, la demande de Madame Noëlle AUBRÉE, 3, Place du Général de Gaulle 50760 BARFLEUR pour un emménagement, 2, La Grande Forgette 50760 BARFLEUR, le vendredi 26 septembre 2025 et le samedi 27 septembre 2025,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : 2 places de stationnement seront interdites devant l'immeuble 2, La Grande Forgette, les 26 et 27 septembre 2025 de 7 heures à 20 heures afin de permettre aux véhicules effectuant l'emménagement d'accéder à cet emplacement.

Article 2 : La signalisation sera effectuée par les services de la Mairie.

Article 3 : Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 12 septembre 2025

Le Maire
Christiane TINCELIN

